

PASS EXPORT

Bercy France Export – 21 février 2019



- Cadre général de l'accompagnement financier des entreprises à l'export par l'Etat
- Qu'est-ce que le Pass Export ?
- Quelles sont ses caractéristiques ?
- Procédure d'octroi du Pass Export
- Fonctionnement
- Que se passe-t-il en cas de manquement aux engagements pris par l'entreprise ?

L'accompagnement financier des entreprises à l'export par l'Etat : cadre général

- Le Ministre en charge de l'Economie est autorisé à accorder la garantie de l'Etat à des opérations concourant au développement du commerce extérieur de la France

La gestion de ces garanties est confiée à Bpifrance Assurance Export

- Le Ministre dispose également d'outils d'intervention directe de l'Etat :

Financement direct par l'Etat français lorsque la concurrence le justifie (prêt du Trésor concessionnel et non concessionnel)

Instrument de don pour positionner les exportateurs établis en France via des études de faisabilité (Fonds d'études et d'aide au secteur privé - FASEP)

- Ces outils sont régis par :

Des règles multilatérales, dites de « l'Arrangement OCDE », reprises dans le droit de l'Union européenne

Des règles de « part française », c'est-à-dire de contenu français minimum pour pouvoir bénéficier d'un soutien financier public à l'export

La politique d'assurance-crédit et la politique d'aide projet qui fixent chaque année la doctrine d'intervention et les seuils d'alerte par pays

Qu'est-ce que le Pass Export ?

- Le contexte de création du Pass Export : la réforme des financements export
- S'inscrire dans une démarche de politique active ...
- ...Pour répondre aux attentes des exportateurs...
 - Prévisibilité
 - Flexibilité
 - Simplification
- ... En contrepartie d'engagements
 - Une moyenne pondérée minimum de part française
 - D'autres engagements généraux sur mesure

Quelles sont les caractéristiques du Pass Export ?

- Pour quelle cible ?
- Quelle durée ?
- Quelles garanties concernées ?
- Quelle forme ?

Phase de diagnostic

Phase de discussion sur les paramètres

Octroi du Pass Export

- Rédaction de lettre constituant le Pass Export
- Validation du Pass Export en commission des garanties
- Présentation des conditions du Pass Export auprès de certaines instances de l'entreprise
- Signature par le Ministre de l'Economie et des Finances ou Bpifrance AE et le dirigeant mandataire social de l'entreprise

- L'ensemble des dossiers pris en garantie à partir de la date de signature du Pass Export sont comptabilisés
- L'entreprise continue de déposer une demande d'assurance-crédit pour chaque projet
- Bénéficiaire d'un Pass Export ne vaut pas octroi automatique d'une garantie
- Point à mi parcours
- Remise d'un rapport par l'entreprise en fin de Pass Export afin de juger du respect des engagements pris
- Renouvellement

En cas de manquement aux engagements pris par l'entreprise ?

En cas de difficulté à atteindre les objectifs

En cas de fausse déclaration ou manquement aux engagements

Merci de votre attention !

Pour plus d'information :

www.tresor.economie.gouv.fr

